

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU LUNDI 20 MARS 2023**

**DATE DE CONVOCATION**

14-03-2023

**DATE D’AFFICHAGE DE LA  
CONVOCATION**

14-03-2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 27

**N° DE LA DÉLIBÉRATION**

2023-20-03- N°18

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

30 MARS 2023

L’an deux mille vingt-trois le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

**Présents :**

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Monsieur Pascal VENTALON, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Christèle FONTENEAU, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Françoise BEAUGUET, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Marilyne NGANTCHUE, Madame Sandrine FABRE, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET.

**Absents représentés :**

Mme PELOUIN	donne pouvoir à	M. RAUSCHER
Mme GAUTHIER	donne pouvoir à	M. SOULIER
Mme PENDARIES	donne pouvoir à	M. PENDARIES
M. LE TALBODEC	donne pouvoir à	Mme DUCROQUET

**Absents non représentés :**

Monsieur Alain RINGEVAL  
Monsieur Pascal BEL ANGE

**Secrétaire de séance :** M. Thierry SOULIER

**OBJET : SEJOUR D’ETE DU SERVICE ENFANCE A DESTINATION DES CM2**

**OBJET : SEJOUR D'ETE DU SERVICE ENFANCE A DESTINATION DES CM2**

*Sur proposition de M. HERSCHKORN*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis de la commission Enfance-Jeunesse réunie le vendredi 10 mars 2023,

**VU** la délibération du Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et la Jeunesse (SIPEJ) en date du 8 mars 2023 portant sur la mise en place d'un séjour jeunesse du 24 au 28 juillet 2023, à Bourcefranc-le-Chapus en Charente-Maritime, au centre CJH « mon océan bleu » pour 29 enfants âgés de 10-11 ans dont 14 enfants saintryens,

**CONSIDERANT** que le SIPEJ (Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et la Jeunesse) est l'organisateur de ce séjour et le personnel pédagogique est mis à disposition par les communes participantes,

**CONSIDERANT** que le coût prévisionnel par enfant pour ce séjour est de 483.00 € et comprend l'hébergement en pension complète, le transport, les activités ainsi que les besoins logistiques et matériels,

**CONSIDERANT** que la tarification des séjours du service enfance proposée aux familles s'applique en fonction du quotient familial et qu'elle est comprise entre 20 % et 65 % du coût,

**CONSIDERANT** que la tarification pour le séjour été 2023 du service enfance à Bourcefranc-le-Chapus s'applique comme suit :

	BOURCEFRANC-LE-CHAPUS
Prix Plancher	96.60 €
Quotient Plancher	1250
Prix Plafond	313.95 €
Quotient Plafond	4063
Tarif Extérieur (Coût total par enfant)	483.00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE**

**APPROUVE** le déroulement d'un séjour enfance du 24 au 28 juillet 2023, à Bourcefranc-le-Chapus en Charente-Maritime, au centre CJH « mon océan bleu » pour 14 enfants de la Commune âgés de 10-11 ans et scolarisés en classe de CM2,

**APPROUVE** la tarification du séjour telle que présentée ci-dessus,

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2023, chapitre 011,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant,

**DONNE** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 20 mars 2023

Le Maire

Patrick RAUSCHER

